

## Réforme du lycée : l'orientation au cœur de la réforme

### Mais confiée aux enseignants !

Le Ministre est venu présenter sa réforme au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) le 10 Décembre. Malgré la demande de report de l'examen des textes formulée par l'intersyndicale (FSU-CGT-Sud-FO-Snalc) représentant 80 % des personnels, le Ministre a décidé de passer outre.

Plusieurs textes ont été étudiés : Décret EPLE, décret sur l'orientation, arrêté sur l'organisation et les horaires de seconde, Arrêté sur l'organisation et les horaires du cycle terminal.

Tous les points problématiques demeurent. Lire sur : <http://www.snes.edu/Reforme-du-lycee-au-CSE-le.htm>

Les amendements proposés par le SE, le SGEN, le SNPDEN et intégrés immédiatement sans vote par l'administration ne font qu'aménager la réforme à la marge.

Dans son discours de présentation, le Ministre a une nouvelle fois insisté sur la priorité absolue donnée à l'orientation : la nécessité d'en finir avec l'orientation « couperet », d'améliorer l'orientation en développant la qualité de l'information grâce au PDMF et aux plateformes numériques, grâce au suivi et aux conseils individualisés. Le décret orientation a été présenté comme un moyen de corriger les trajectoires, ainsi que les stages passerelles qui permettront une diminution des redoublements.

Mais au-delà des mots, le décret EPLE comme les arrêtés sur l'organisation de la seconde et du cycle terminal prévoient d'inclure dans l'accompagnement personnalisé, confié aux enseignants, « une aide à l'orientation ». Or, cette aide à l'orientation, contrairement à l'aide individualisée qui était centrée sur une aide disciplinaire, mettra en concurrence la mise en place de soutien, d'approfondissement et d'une aide à l'orientation, selon le mode d'organisation retenu par les lycées. On peut craindre que pour certains « l'aide à l'orientation » ne correspondent à un fléchage rapide vers la réorientation avant même que tous aient pu bénéficier d'aides pédagogiques pour « entrer » dans les nouvelles exigences du lycée.

Les textes instituent également la mise en oeuvre d'un tutorat qui sera proposé à tous les élèves et non plus aux seuls volontaires (amendement SGEN-CFDT et FCPE). et qui aura pour objectif de faire bénéficier les élèves « **d'un dispositif de tutorat pour les aider à construire leur parcours de formation et d'orientation** ». (Décret EPLE).

Cette obligation nouvelle faite aux établissements d'offrir le tutorat à tous, sera difficile à concilier avec le maintien du volontariat des « tuteurs »...et n'a fait l'objet d'aucune précision sur son financement. Le tutorat d'après le document de présentation de la réforme pourra être assuré par des enseignants, des CPE ou des Documentalistes.

Le SNES a estimé que « l'aide à l'orientation » proposée dans l'accompagnement individualisé, n'offrait aucune garantie d'un réel travail en complémentarité avec les co-psy qui ne sont même pas

cités, mais s'apparentait davantage à de la substitution de rôles. Il a donc demandé la suppression de cette tâche dans l'accompagnement personnalisé.

S'agissant du tutorat le SNES a proposé de reformuler le paragraphe afin qu'il soit bien centré sur une aide pédagogique et méthodologique.

**« Les élèves volontaires peuvent bénéficier d'un dispositif consistant à guider l'élève dans l'analyse de ses difficultés scolaires et à acquérir les méthodes et démarches intellectuelles nécessaires au travail autonome. »**

**Ces deux propositions ont été rejetées par plusieurs organisations ; SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNPDEN, PEEP, FCPE.**

En effet, le SGEN s'est déclaré favorable à l'accompagnement personnalisé, au tutorat pour tous, à l'autonomie des établissements s'il s'agit d'une autonomie pédagogique collective, à la globalisation de certains horaires et fait le choix de se saisir de ces leviers de transformation.

Le SE-UNSA, estime que cette réforme apporte des réponses pertinentes aux besoins des lycéens, car elle rompt avec le lycée tubulaire et élitiste et que le lycéen prend part de façon active à son orientation.

Les propositions du SNES ont reçu le soutien de tous les syndicats de la FSU, de la CGT et de Sud.

Le Ministre dans sa conclusion a manifesté un oubli total de l'existence des Co-Psy. Il s'est félicité de pouvoir proposer de nouvelles missions aux enseignants sur la base du volontariat. Par exemple, a-t-il déclaré « orienter est une belle mission pour les enseignants. C'est une belle mission pour l'enseignant que d'aider l'élève à trouver sa voie ». Ainsi, selon le Ministre, pourra-t-on enfin mettre fin à l'injustice qui frappe les élèves qui ne peuvent trouver dans leur entourage quelqu'un pour les aider à décrypter le système, ni à construire leur parcours d'orientation.

**Le SNES a tenu à rappeler au Ministre qu'il existait pour cela des Co-Psy et des CIO ! Nous avons indiqué que les études du CEREQ montraient très clairement que l'apport des Co-Psy était particulièrement reconnu pour les élèves de la voie professionnelle et technologique dans la construction de leur parcours. Si certains se sentent démunis, il faut plutôt y voir la complexité des questions qui se posent aux adolescents et surtout la baisse des recrutements !**

**L'UNEF a d'ailleurs souligné le manque de postes de co-psy et qualifiée de « miraculeuse » la rencontre entre un lycéen et un co-psy aujourd'hui.**

**La CGT a interrogé précisément le ministre sur le nombre de co-psy recrutés par an et sur le nombre de départ en retraite. Mais celui-ci n'a pas répondu.**

Cette réforme n'est pas une « réformette » car elle touche, notamment par le décret sur les EPLE, l'architecture même du système éducatif.

L'orientation est présentée à toutes les pages comme étant la priorité mais la conception sous tendue **assimile de fait orientation et réorientation**. Sur le fond on retrouve l'idée chère à ce ministère selon laquelle **« être bien orienté » correspondrait à la capacité de satisfaire immédiatement aux exigences de formation. Aux premières difficultés, risque donc de s'imposer l'idée de la réorientation possible.**

- Or, si l'on va ainsi diminuer les redoublements, on va aussi encourager le Zapping en sacrifiant encore une fois le temps long de l'appropriation et de la confrontation à des exigences nouvelles qui correspondent aussi à l'entrée dans une nouvelle démarche intellectuelle.

- Cette réorientation correspondra de fait à du renoncement, de la 1<sup>ère</sup> S à la 1<sup>ère</sup> L, voire vers les bac pro. On voit mal en effet comment un élève n'ayant pas fait de maths en 1<sup>ère</sup> L pourrait en 15 jours de stage rattraper un enseignement de 4h hebdomadaire en S et de 3H en ES ! Ceci est un habillage qui vise à répondre formellement aux inquiétudes des élèves et des parents. Dans les faits on sait bien que ces changements de trajectoire seront surtout subordonnés aux capacités d'accueil. Les inégalités en fonction de l'offre de formation des lycées jouera donc à plein.

- La voie professionnelle est complètement ignorée et il ne faut pas être grand clerc pour prévoir que cette voie sera surtout le point d'arrivée plutôt que le point de départ vers des passerelles possibles. L'annonce faite par le Ministre de la réforme de la voie technologique

d'ici Mars pourrait constituer un nouveau pas vers la « généralisation » des enseignements dans cette voie, au détriment des enseignements technologiques pourtant propres à favoriser un certain mode de rapport au savoir et une entrée dans les contenus.

- **Une nouvelle fois l'orientation est réduite à l'information et à l'adaptation à la filière, donc à la gestion des flux. Les processus psychologiques à l'œuvre, les liens avec l'image de soi et la construction de l'identité, les biais sociaux du rapport au Savoir sont ignorés volontairement.**

Les textes devraient être publiés fin janvier. Le MEN a pour le moment compté sur la rapidité dans le traitement de cette réforme puisque les textes ont été communiqués une semaine avant leur passage en CSE.

Il est clair que dans ce nouveau contexte les discussions sur les missions des Co-Psy vont devenir très délicates. Bien que le Ministre ait rappelé à notre représentante au CSE que les Co-Psy continuaient à avoir un rôle d'expert, on souhaiterait avoir l'assurance que ce ne soit pas une expertise en téléphonie !

## **Action**

Le mois de Janvier sera un mois d'action. Le BN du Snes propose dans la configuration la plus unitaire possible, de lancer une grande mobilisation avec une grève à la mi Janvier, suivie d'un appel à une semaine pour l'Education dans tous les établissements et les CIO incluant diverses actions (AG de ville, contacts avec les élus, rencontres avec les parents..) et débouchant sur une manifestation nationale le 23 Janvier.

La semaine nationale d'action sur l'orientation décidée à la dernière CA doit y trouver sa place. Il faut dès maintenant inscrire ces perspectives dans le calendrier de la rentrée et organiser dorénavant et déjà les rencontres avec nos partenaires.

*Une nouvelle rubrique a été créée sur le site : les dossiers thématiques  
Vous la retrouverez sur les pages copsy et DCIO  
Le premier numéro : socle de compétences et PDMF*